

Fiche n°5 : Qualiroutes et CCTB

Le Qualiroutes

Approuvé par le Gouvernement wallon en date du 20 juillet 2011, le Qualiroutes a remplacé, le 1^{er} janvier 2012, le cahier des charges type RW99 de 2004. Il s'agit d'un cahier spécial des charges type intégrant des considérations sociales et éthiques et visant à déroger, amender ou modaliser certains articles de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et permet de compléter, à l'aide d'un modèle, le cahier spécial des charges particulier rédigé pour un marché public déterminé.

Ce cahier spécial des charges type, disponible sur le site Qualité & Construction, contient des spécifications techniques standards relatives **à des travaux d'infrastructures routières** qui :

- relèvent du Service public de Wallonie ou de la SOFICO ;
- relèvent de pouvoirs locaux (communes) subsidiés par le Service public de Wallonie;

Bien que le Qualiroutes soit destiné à s'appliquer aux marchés publics de travaux, il est également possible de le rendre applicable (dans son entièreté ou non) à certains marchés de services s'apparentant à des marchés de travaux.

Le Qualiroutes se structure en différents chapitres :

- A : Clauses administratives
- B : Terminologie
- C : Matériaux et produits de construction
- D : Travaux préparatoires et démolitions sélectives
- E : Terrassements généraux et particuliers
- F : Sous-fondations et fondations
- G : Revêtements
- H : Eléments linéaires
- I : Drainage et égouttage
- J : Petits ouvrages
- K : Ouvrages d'art
- L : Signalisation routière
- M : Travaux d'entretien et réparations
- N : Entretien et réparation des ouvrages d'art
- O : Engazonnements, plantations et mobilier urbain

P : Adduction et distribution d'eau

Q : Essais

Un modèle, complémentaire de cahier spécial des charges est également mis à disposition des acteurs de la commande publique sur le site Qualité & Construction.

Le cahier spécial des charges type ainsi que le modèle de cahier spécial des charges sont régulièrement mis à jour.

Ils sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://qc.spw.wallonie.be/fr/qualiroutes/index.html>

Le CCTB

Le cahier des charges type bâtiments 01.11, en abrégé « CCTB », est le document technique de référence pour **la construction et la rénovation des bâtiments publics de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. La dernière version a été mise à jour le 26 février 2024.

Approuvé par le Gouvernement wallon le 5 décembre 2013 et mis à jour annuellement, il constitue un cadre de référence pour tous les marchés publics et les travaux subsidiés par les services publics de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et intègre des considérations environnementales, sociales et éthiques.

Le CCTB est présenté sous forme de tomes qui suivent, approximativement, la chronologie des opérations de construction d'un bâtiment.

Il compte 10 tomes de clauses techniques, numérotés de 0 à 9, un tome de clauses administratives, nommé Tome A, et des annexes.

Le CCTB est disponible à l'adresse suivante : <https://batiments.wallonie.be/home.html>.